

AVERTISSEMENTS PREALABLES

MODE D'EMPLOI A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT.

Distance minimale de sécurité à déterminer par l'utilisateur en fonction des données indiquées sur le produit.

Article à utiliser conformément au mode d'emploi et aux réglementations nationales.

Reportez-vous à votre manuel de formation d'artificiers en cas de doute.

Toute autre utilisation, que celle préconisée présente de graves dangers (risque de brûlures et de lésions), et met en cause votre responsabilité.

La mise en oeuvre de ces artifices ne peut être effectuée que par des personnes titulaires du certificat de qualification

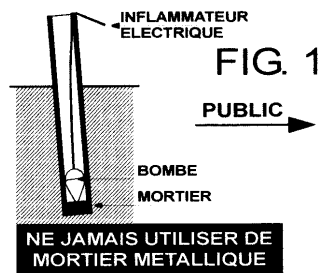
Durant la mise en oeuvre des artifices, il est strictement interdit de fumer et de faire appel à un mineur.

Les bombes d'artifices et pots à feu fonctionnent en altitude et ne doivent être utilisés qu'en extérieur.

Les outils pouvant générer des chocs ou des étincelles (marteau, agrafeuse, pointes, etc ...) ne doivent être utilisés qu'avec de grandes précautions et seulement pour l'installation des mortiers ou batteries vides.

Ne pas utiliser d'appareil radio de fréquence inférieure à 100 MHz.

EN CAS DE VENT FORT > 15 m/s (54 km/h), ANNULER LE TIR



EFFETS

Ejection en altitude de charges pyrotechniques produisant des effets visuels et/ou sonores.

Condition de stockage :

Température de -10°C à +35°C

Humidité maximum : 75%HR

MATERIEL DE TIR

Ces artifices doivent être tirés à l'aide de mortiers ou de batteries de mortiers de même calibre nominal.

INTERDICTION D'UTILISER DES MORTIERS METALLIQUES.

Pour les bombes d'un calibre supérieur à 150 mm et pour les marrons d'air: **N'UTILISEZ QUE DES MORTIERS**

INDIVIDUELS. La mise en oeuvre peut s'effectuer à l'aide d'un inflammateur, préalablement monté ou à monter sur l'artifice.

Il conviendra donc de se munir des moyens adéquats pour procéder à leur mise en oeuvre: fil électrique, pile et éventuellement pupitre de tir.

ATTENTION : Ne pas utiliser pour le montage/communicage des artifices des inflammateurs de type « très basse intensité » (Résistance électrique 5,2 +/- 0,5 ohms ou ayant une intensité de fonctionnement inférieure à 200 mA)

CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Se reporter à votre manuel de formation d'artificiers. Choisir un emplacement bien dégagé afin de ne pas gêner la trajectoire aérienne des projectiles. S'assurer de l'absence de matières et vapeurs inflammables à proximité du lieu de tir ou d'installations classées (200 mètres minimum). Choisir cet emplacement en fonction des distances de sécurité calculées par l'utilisateur final à l'aide des données indiquées sur l'étiquette des produits, des vents dominants et de leur force. Le sol recevant les mortiers et batteries devra être suffisamment solide pour résister au départ des artifices.

DISTANCE MINIMALE DE SECURITE

A déterminer par l'utilisateur final (personne ayant les connaissances particulières) avec les meilleures mesures de sécurité disponibles en fonction de l'effet, des caractéristiques de performances, des paramètres spécifiques et des conditions environnementales

DEBALLAGE - PRECAUTIONS PARTICULIERES

Vérifier l'état et l'intégrité des artifices (conduit d'allumage, corps de bombe, charge de propulsion). Si vous constatez des dommages irréparables, ne pas utiliser le produit, le remettre dans son emballage et le stocker dans un lieu sûr avant de le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses

INSTALLATION

Mortiers individuels :

Vérifier que le mortier est en parfait état. Enterrer le mortier aux 2/3 de sa hauteur, dans le sol ou dans un fût rempli de sable, l'incliner toujours légèrement à l'opposé du public ; en présence de vent contraire important, augmenter cette inclinaison.

Batterie de mortiers droits :

Positionner toujours les batteries de façon perpendiculaire au public.

Batterie de mortiers éventailés :

Positionner toujours les batteries parallèlement au public, légèrement inclinées à l'opposé du public. Fixer la batterie verticalement et renforcer cette fixation avec tout moyen afin d'éviter un éventuel basculement.

CHARGEMENT

RAPPEL DE LA FORMATION DES ARTIFICIERS

Présenter l'artifice dans le mortier, la charge de propulsion toujours en premier, respecter le montage suivant le sens des flèches figurant sur l'étiquette du produit **L'artifice ne doit pas forcer dans le mortier**; un jeu de l'ordre de 5 mm est recommandé, il permet le libre coulissement du produit lors de son introduction. S'assurer qu'il repose bien au fond du mortier.

ATTENTION : Pendant le chargement et une fois en place, ne jamais exposer une partie de son corps au-dessus de l'artifice. Apposer un morceau de ruban adhésif (type crépon) sur l'orifice de chaque mortier, ceci vous permettra, après le feu d'artifice, de constater à distance si tous les produits sont bien partis.

TRAITEMENT DES RATES

Non démarrage de l'artifice

Si après la mise à feu, l'artifice n'est pas parti Ne jamais tenter de le rallumer quel que soit le moyen envisagé. Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit. Ne pas utiliser le mortier.

Retombée de l'artifice sans fonctionnement

Si après la mise à feu, l'artifice est retombé sans produire son effet lumineux et/ou sonore Etablir un périmètre de sécurité. Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit.

Instructions pour destruction : Dans le cas où l'article a mal fonctionné ou son fonctionnement était incomplet, attendre 15 minutes. Après cette période l'artifice sera immergé dans l'eau pendant 24 heures minimum. Contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

INSPECTION DU SITE

Après le tir, inspecter le site pour vérifier qu'aucun élément pyrotechnique encore actif ne subsiste au sol. Dans l'affirmative, noyer abondamment ces déchets avec de l'eau, avant de les récupérer, de les stocker dans un lieu sûr et de contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre. Ce dernier vous indiquera comment stocker l'élément défectueux et comment nous le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT, NE LAISSEZ AUCUN DÉTRITUS SUR LE LIEU DE TIR.